

# COMMUNE DE RANS

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Étaient présents : Raphaël TEMPESTA, Florent POULENARD, Fabienne ROUGEOT, Fabien CHARLES, Brigitte BOURGUIGNON, Sébastien BRUGNOT, Emilie DELANNOY, Edith CLAVIER, Philippe LIARD, Nathalie AUBRY, Anna BIEDAK, Myriam LE GALL, Jean Louis MORLIER

Absents excusés : Emmanuelle DARAS, Eric PIGNY qui donne procuration à Raphaël TEMPESTA

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Raphaël TEMPESTA

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Election du Maire,**
- **Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,**
- **Vote des indemnités de fonction**
- **Charte de l'élu local**
- **Questions et informations diverses**

Quorum 8 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 15.

Raphaël TEMPESTA est désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire sortant accueille les nouveaux élus et fait l'appel.

Les élus installés, Brigitte BOURGUIGNON prend la présidence de la séance, Raphaël TEMPESTA est désigné en tant que secrétaire, Florent POULENARD et Fabienne ROUGEOT sont désignés en tant qu'assesseurs.

#### **1) Election du Maire :**

Candidat : Jean Louis MORLIER

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

Jean Louis MORLIER obtient 14 voix, il n'y a donc pas de second tour.

Brigitte BOURGUIGNON proclame donc Jean Louis MORLIER Maire de la commune et lui laisse la présidence de la suite des opérations électorales.

#### **2) Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints :**

Jean Louis MORLIER rappelle que la commune n'avait jusqu'alors que 2 adjoints et qu'elle a la possibilité d'en élire 4. Il expose le fonctionnement qu'il souhaite pour ce mandat, à savoir, seulement 2 adjoints ce qui permet de désigner des conseillers délégués par la suite.

Le Conseil Municipal fixe par 14 voix pour le nombre d'adjoints à 2.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste.

Candidats : Liste d'Edith CLAVIER avec 1<sup>er</sup> adjoint – Edith CLAVIER, 2<sup>ème</sup> adjoint – Raphaël TEMPESTA

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

La liste d'Edith CLAVIER obtient 14 voix pour. Il n'y a donc pas de second tour.

### **3) Vote des indemnités de fonction :**

Le Maire rappelle que l'indemnité de fonction des Maires est fixée de droit et au taux maximal (soit 44.3 % de l'IB 1027 pour les communes de 500 à 999 habitants). Il peut, à son libre choix, demander à en bénéficier à un taux inférieur. Auquel cas, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire. Concernant les adjoints, le montant est déterminé librement dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire et ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire. Le taux par adjoint dans la strate de la commune est de 11.77 % de l'IB 1027.

Par ailleurs, les élus peuvent constituer une retraite complémentaire facultative, la collectivité doit alors cotiser pour l'équivalent de la somme cotisée par l'élu.

Pour sa part, le Maire ne souhaite pas prendre la totalité de son indemnisation, ni constituer une retraite complémentaire facultative.

Afin de permettre le versement d'indemnités à 4 conseillers délégués, il indique qu'il souhaite que le montant d'indemnités des adjoints soit également légèrement réduit. Le point est donc reporté pour qu'une concertation puisse se tenir avec les adjoints nouvellement élus.

### **4) Charte de l'élu local :**

Lecture des articles de la charte de l'élu local à l'ensemble des conseillers.

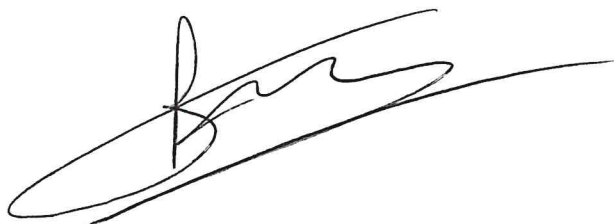
La version complète sera remise par mail.

### **5) Questions et informations diverses :**

- Délégations aux différents syndicats : réflexion à avoir sur les personnes intéressées pour représenter la commune (SIEMR, SIVU Résidence Autonomie, ...)
- Commissions de la Communauté de Communes : le Maire et les adjoints participeront chacun à une commission ainsi que les conseillers délégués.
- Commissions municipales et comités consultatifs : prochain CM.

Fin de séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



# COMMUNE DE RANS

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Étaient présents : Raphaël TEMPESTA, Florent POULENARD, Fabienne ROUGEOT, Fabien CHARLES, Brigitte BOURGUIGNON, Sébastien BRUGNOT, Emilie DELANNOY, Edith CLAVIER, Philippe LIARD, Nathalie AUBRY, Anna BIEDAK, Myriam LE GALL, Jean Louis MORLIER

Absents excusés : Emmanelle DARAS, Eric PIGNY qui donne procuration à Raphaël TEMPESTA

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Raphaël TEMPESTA

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



### LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Intitulé de la Délibération
07-26	PV d'élection du Maire
08-26	Détermination du nombre d'adjoints
09-26	Elections des Adjoints

